

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE  
DE  
ROSENWILLER  
67560

Tél.: 03 88 50 41 66  
Fax : 09 70 06 87 93

E-mail : [mairie.rosenwiller@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosenwiller@wanadoo.fr)

Rosenwiller, le 23 mai 2016

## CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en  
Mairie de Rosenwiller

*Le vendredi 3 juin 2016 à 20h00*

et vous prie de bien vouloir y assister.

### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 29 avril 2016
2. Débat sur les orientations générales du PADD
3. Contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance
4. Validation de l'APD (Avant-Projet Définitif) du projet de réhabilitation de la Salle communale
5. Adhésion au groupement de commande proposé par le Centre de Gestion pour la réalisation de diagnostics des risques psychosociaux
6. Constitution d'une commission intercommunale des impôts directs : proposition de noms de contribuables
7. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour le périmètre de ROSENWILLER
8. Motion contre la filière VSIG (Vins sans Indication Géographique) sur le territoire de l'AOC
9. Informations
10. Divers

Le Maire  
Philippe WANTZ



Département  
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement  
MOLSHEIM

*Compte-rendu  
du Conseil Municipal*

## Séance du 3 juin 2016

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

**Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire**

**Membres présents** : BECHTOLD Kévin, DUFFNER Laurent, EINHART Roland, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUCK Claudine, Adjoint, HUCK Fernande, HUCK Jean-Georges, Adjoint, MEYER Eric, WISSER Sébastien, Adjoint

**Membres absents** : BARABINOT Dominique (procuration donnée à Philippe WANTZ), BLANSCHÉ Alain (procuration donnée à HUCK Jean-Georges), HUBER Agnès (procuration donnée à HUCK Claudine), FISCHER-STEGER Anne

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Approbation du rapport d'activité de la CCCR.

Les conseillers valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 20h10

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2016**

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 29 avril pour approbation. Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

12 VOIX POUR

1 ABSTENTION

1 OPPOSITION

## 2. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

Le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le PADD est un document obligatoire lors d'une révision du POS en PLU.

Les élus ont travaillé sur le projet lors des réunions mensuelles organisées en collaboration avec le bureau d'études OTE.

Le Maire donne lecture du projet aux conseillers et répond aux questions posées.

### **Point 2 : REVISION DU POS EMPORTANT TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME Présentation et débat sur le projet d'aménagement et de développement durables.**

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°6 24 octobre du 2014, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU.

Il précise que le dossier de PLU comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, document central du PLU et qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire communal.

Enfin il rappelle, qu'en vertu de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal.

M. le maire présente les orientations retenues par la commission d'urbanisme et qui s'organisent autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'attractivité résidentielle de la commune
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers de Rosenwiller
- Maintenir le fonctionnement du territoire

Où l'exposé du maire

VU les articles L101-1, L101-2, L1151-1 et suivants du code de l'urbanisme et en particulier les articles L151-5 et L153-12 ;

VU la délibération n°6 du 24 octobre 2014, par laquelle le conseil municipal a prescrit la révision du POS emportant sa transformation en PLU ;

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

➤ **PREND ACTE** de la tenue du débat conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme.

Une réunion avec les exploitants agricoles est programmée le 24 juin et une autre le 28 juin avec les Personnes Publiques Associées.

Le Maire encourage les conseillers à venir participer à la prochaine réunion qui aura lieu le 9 juin à 18h afin de donner leur avis sur le premier jet de plan émis PLU.

Le 8 septembre, une prochaine réunion traitera de l'aspect réglementaire et cartographique.

### 3. CONTRAT D'APPRENTISSAGE CAP PETITE ENFANCE

Le Maire soumet aux conseillers la demande de Manon GRAFF, qui recherche une structure d'accueil pour effectuer en alternance la partie pratique de son CAP Petite Enfance. Notre ATSEM, serait son maître de stage pendant 2 ans à partir de la rentrée prochaine. Aussi, Annick HUCK est inscrite à un stage de formation de tutorat. L'apprenti effectuera sa partie théorique au Lycée de Sélestat.

#### Point 3 : CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CAP PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire propose de conclure un contrat d'apprentissage avec effet du 29 août 2016 en vue de la préparation d'un CAP petite Enfance, avec une affectation à l'école maternelle de Rosenwiller.

Le maître d'apprentissage sera Madame HUCK Annick, ATSEM à l'école maternelle

La rémunération de l'apprentie est fixée par les dispositions de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 et du décret n° 92-162 du 2 février 1993 et tient compte à la fois du niveau de formation préparée et de l'âge de l'intéressé.

Les cotisations patronales à la charge de l'employeur sont :

- la contribution due au titre du FNAL
- la contribution « accidents du travail »
- la contribution solidarité autonomie
- la cotisation d'assurance chômage
- la cotisation patronale de retraite complémentaire à l'Ircantec
- la cotisation Médecine du Travail CDG 67

ainsi qu'une contribution aux cours du Centre de Formation des Apprentis par heure de formation, dont le nombre est évalué à 420 heures par an.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** son accord pour l'accueil d'un jeune en Contrat d'Apprentissage - CAP Petite Enfance à compter de la rentrée 2016/2017
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'apprentissage et tous les documents à intervenir

### 4. VALIDATION DE L'APD (Avant Projet Définitif) du projet de réhabilitation de la salle communale.

La Maire ajourne le point car l'étude thermique n'est pas aboutie. La Région demande des détails techniques supplémentaires. Et sans validation de l'étude par la Région, l'APD ne peut pas être validé.

Laurent DUFFNER se présente en porte-parole d'administrés qui estiment que le coût du projet est trop important pour une petite salle située au centre du village. Il trouve également que le nombre de réunions préalables à la décision étaient insuffisantes.

Le Maire explique que la mise en conformité des établissements communaux est une obligation dans le cadre de l'agenda ADAP. Les travaux engendrés par la mise en conformité engage de fait des contraintes pour répondre à la sécurité incendie du bâtiment en cas d'évacuation. Cette salle datant des années 1970 n'a pas eu de rénovation majeure et, nombre d'associations nous ont fait part de l'inconfort thermique et acoustique de la salle. Ce faisant le projet élaboré par l'architecte choisie par le conseil municipal s'est fait dans un environnement contraint tant par l'espace que par les contraintes réglementaires. La volonté de la majorité du conseil municipal est de maintenir une salle au centre du village sachant que le dimensionnement de la salle est compatible avec la majorité des manifestations.

Il ne s'agit pas de construire une nouvelle salle, mais de faire les travaux nécessaires pour que la salle existante puisse continuer à être utilisée par les associations en conformité avec la réglementation. Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas que d'une salle mais d'un bâtiment multifonctionnel nécessaire à la vie associative du village. Cette rénovation n'empêchera pas les équipes futures de réfléchir à une grande salle communale pour des manifestations ponctuelles de grande ampleur.

Le coût du projet de rénovation et de mise en conformité du bâtiment communal se situe autour de 1 200 €/m<sup>2</sup>, coût du marché actuel.

## **5. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

Le Maire explique que la commune a obligation de faire établir un diagnostic des risques psychosociaux pour ses agents afin d'assurer leur sécurité et de protéger leur santé physique. Le Centre de Gestion propose d'accompagner la commune dans la démarche via l'adhésion à un groupement de commandes. Tout comme l'élaboration du document unique sur les risques que peuvent rencontrer les agents communaux dans leur travail, ce diagnostic sera subventionné intégralement ultérieurement.

### **Point 5 : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

- VU l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;
- VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- VU l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;
- VU l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

VU la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

CONSIDERANT que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

CONSIDERANT que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
  - La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
  - Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif.

## 6. CONSTITUTION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Le Maire explique que suite au passage de la commune en Fiscalité Professionnelle Unique à travers la CCCR, il convient de constituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) dont les membres examineront les taxes des nouvelles entreprises installées. Les taxes « ménage » continueront d'être examinées au sein de la commune par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Les membres désignés pour constituer la CIID sont quasiment les mêmes que ceux qui composent la CCID.

### Point 6 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la CCCR a opté pour le régime de fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2016.

Il convient dès lors d'installer une commission intercommunale des impôts directs (CIID) - précisions complémentaires sur la composition, rôle et convocation.

Cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID comprend, outre, le Président de l'EPCI ou son adjoint délégué - qui en assure la présidence, dix commissaires. Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur de la DGFIP sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de la CCCR, sur propositions de ses communes membres.

A cet effet, il convient de proposer 1 personne dans chaque catégorie ; lesquelles doivent être inscrites sur les rôles de la commune et être soumis aux impôts concernés.

**VU** la délibération de la CCCR en date du 24/11/2015 instaurant la fiscalité professionnelle unique à compter du 01/01/2016 ;

**VU** les dispositions des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts ;

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ PROPOSE DE DESIGNER :

CATEGORIE	NOM	ADRESSE
TH	WISSER Jean-Marie	6 rte de Gresswiller
TFB	EINHART Michel	2 rue des Vergers
TFNB	EINHART Nicolas	15 rue Principale
CFE	KONRAD Françoise	SALON DE COIFFURE 24 rue Principale
Personne extérieure	EINHART Marc	20 rue Ste Richarde 67560 ROSHEIM

➤ AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 7. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR LE PERIMETRE DE ROSENWILLER

Le Maire présente les rapports annuels 2015.

Les tarifs restent stables. Le réseau est bien entretenu et les rendements sont bons.

Il n'y a pas de gros projets d'assainissement en vue, depuis les travaux rue de l'école.

### Point 7 : SDEA : RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal les rapports annuels du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement.

Les rapports sont disponibles sur le Site Internet du SDEA :

Onglet : Espace usagers, Rubrique : L'eau dans votre commune, rapports annuels

Saisissez une commune : ROSENWILLER

Rapport annuel eau potable : télécharger : COMMUNE DE ROSENWILLER

Rapport annuel assainissement : télécharger : COMMUNE DE ROSENWILLER

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal

- PREND ACTE des rapports annuels 2015 du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

## 8. MOTION CONTRE LA FILIERE VSIG (Vins Sans Indication Géographique)

Suite à une demande du Président du Syndicat Viticole, le Maire propose aux conseillers de se positionner contre la filière VSIG pour éviter les plantations sur des aires non AOC.

### Point 8: MOTION CONTRE LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE DE VINS SANS INDICATION GEOGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'AOC

Depuis des décennies, la profession viticole alsacienne s'est attachée à établir et sauvegarder une situation de nom-mixité de la Région Alsace, déjà vis-à-vis des Vins de Table et Vins de Pays, mais aussi des Indications Géographiques Protégées (IGP) et des Vins sans Indication Géographique (VSIG) afin d'assurer un niveau qualificatif ambitieux pour le produit et le consommateur, et parce que cela semble être le seul moyen probant pour

éliminer à priori toute tentation interne de détournement de notoriété des appellations existantes.

Les résultats qualitatifs et économiques lui ayant jusqu'à présent donné raison, la profession viticole alsacienne souhaite éviter à tout producteur potentiel le mirage d'un illusoire revenu complémentaire dans le contexte des coûts de production alsaciens, qui pourrait par contre déstabiliser notablement les équilibres de la filière et mettre en danger la situation économique des exploitations familiales et des entreprises qui constituent le tissu du vignoble.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE** que les discussions autour de l'extension de la filière des Vins Sans Indication Géographique (VSI<sup>G</sup>) font peser un risque sérieux sur la filière vitivinicole alsacienne, de nature à la déstabiliser
- **EXPRIME** son soutien à la position de l'Association des Viticulteurs d'Alsace, contre la mise en place d'une filière VSI<sup>G</sup> sur l'ensemble des territoires du vignoble alsacien.
- **DEMANDE** au Ministère de l'Agriculture qu'aucune surface de vigne autre qu'AOC ne soit implantée sur l'emprise géographique de la totalité de la région « Alsace ».

## **9. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCCR**

Le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de la Communes du Canton de Rosheim. Il est téléchargeable sur le site de la CCCR.

Chaque commune de plus de 3 500 habitants à obligation de présenter son rapport d'activité tous les ans. La CCCR regroupe 18 204 habitants.

## **Point 9: APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE ROSHEIM**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim

## **10. INFORMATIONS**

- **Compte-rendu de la commission cadre de vie (26/05) présenté par J.G. HUCK**
  - 1- **CHOIX DU FOURNISSEUR DE GUIRLANDES DE NOEL** : C'est la société DECOLUM qui réalisera les 6 nouvelles guirlandes qui traverseront les rues l'hiver prochain.
  - 2- **POINTS SUR LES ACTIONS REALISEES**
    - **OSTERPUTZ le 16 avril** : 15 participantsOpération réussie, car toutes les zones urbaines et naturelles ont été nettoyées, mais participation plutôt faible, due en partie aux conditions météo.

Action prévue pour 2017 :

Joindre les enfants à cette opération par le biais de l'école, ce qui va inciter les parents à les accompagner et donc à augmenter la participation.

➤ PROJECTION CONSERVATOIRE DU SITE ALSACIEN le 22 avril : 50

participants

Participation importante et très bonne qualité de la présentation de la part du CSA. Néanmoins, le but initial de la présentation qui était d'informer les particularités de la faune et de la flore de nos collines aux habitants de la Commune n'a pas été complètement atteint, puisque le public était principalement composé de spécialistes.

Action prévue pour 2017 :

Présentation de la LPO. Participation à un lâcher d'oiseaux.

3- JOURNEE CITOYENNE DU 4 JUIN :

➤ Une  $\frac{1}{2}$  journée citoyenne incluant les habitants de la Commune sera organisée le 4 juin de 9h à 12h.

Les travaux se déclineront sur 3 chantiers différents :

- Taillage du lierre sur la grotte de Lourdes
- Arrachage de mauvaises herbes sur les plates-bandes de Route de Grendelbruch et le cimetière israélite.
- Nettoyage de l'ancien abreuvoir du Tranckbuckel.

4- FLEURISSEMENT :

- Le 17 mai remise officielle de la 1<sup>ère</sup> fleur des villes et villages fleuris par la Région à Colmar
- La date de passage du fleurissement pour les maisons individuelles de 2016 aura lieu le 20 août.
- Effort conséquent du fleurissement communal.

5- NETTOYAGE DU ROSENMEER

- Un nettoyage du lit du Rosenmeer est prévu fin août/début septembre. (ou sera intégré à l'Osterputz 2017)

6- ENVIRONNEMENT COMMUNAL :

- une dérive non règlementaire a été constatée : Décharges sauvages.

• *Compte-rendu de la réunion SELECT'OM (30/05) présenté par J.G. HUCK*

Le recyclage évolue à compter du 1<sup>er</sup> juin. La totalité des emballages plastiques peut désormais être trié : bouteilles, flacons, bidons, barquettes, pots et boîtes, sachets et films.

Jean-Georges HUCK présente un article des DNA sur l'usine d'incinération des ordures ménagères du Rohrschollen qui ne fonctionne plus depuis 4 ans et qui sera à l'arrêt pendant 2 ans  $\frac{1}{2}$  supplémentaires pour cause de désamiantage.

• *Compte-rendu de la commission information-communication de la CCCR (19/05)*

*présenté par Claudine HUCK*

La CCCR se nommera désormais la CCPR : Communauté de Communes des Portes de Rosheim. Toutes les plaquettes d'identification vont être refaites, ainsi que le papier à entête, les enveloppes, les cartes de visite, les panneaux.... Seul le logo ne sera pas modifié.

- *Compte-rendu de la commission pilotage NAP CCCR (31/05) présenté par Claudine HUCK*

Toutes les communes du canton rencontrent les mêmes difficultés d'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Claudine HUCK rappelle l'organisation des NAP qui n'est pas une obligation pour les communes.

A Rosenwiller, les inscriptions pour l'année 2016/2017 sont moins nombreuses pour l'année en cours.

Le BitRo'Zen fonctionne bien, avec une moyenne de 8 enfants par jour. Claudine HUCK tient à féliciter l'engagement de Charlotte BOULADE-LADAME et Véronique FISCHER-STEGEER dans la gestion de l'association.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 10 juin et sera suivi du Comité de pilotage du PEDT.

- *Compte-rendu de la commission plénière (31/05) présenté par le Maire*

Dans le cadre du réaménagement de trois aires de jeux intercommunales (Boersch, Grendelbruch et Rosenwiller), l'aire de jeu de Rosenwiller sera dotée d'une nouvelle structure, d'un portique balançoire, d'un jeu de ressort et d'une maisonnette. Les gravillons seront évacués et les sols refaits en « sol coulé » de différentes épaisseurs, adaptées aux hauteurs de chute.

## **11. DIVERS**

- *Sortie forestière du 21 mai*: Les élus ont été invités à participer à la sortie organisée par la Commune de Rosheim avec notamment une visite du chantier de recaptage des sources e présence de Sébastien DURAND (technicien SDEA)
- *Retour des courriers de la rue des Pins*: Les riverains ne souhaitent pas la mise en enrobé de la rue des Pins. Les élus décident de ne pas engager les travaux. Seule la route de Gresswiller sera refaite. La somme prévue au budget contribuera à la réfection d'un autre chemin communal. Le Maire demande aux élus d'y réfléchir.
- *Avancement du projet DOMIAL*. Le Maire présente un projet d'aménagement du parking permettant de placer 10 places de stationnements sur l'ensemble des 2 parcelles.
- *Urbanisme*

### **-PERMIS DE CONSTRUIRE**

PC 067 410 16 R0002 FEHLAUER Mickael	Extension d'un logement	En cours
--------------------------------------	-------------------------	----------

### **-DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour l'achat des maisons au :

- 2 rue sainte Odile. Section 1 parcelle 114 de 4,71 ares
- 8 rue des Vergers. Section 5 parcelles 513/80 et 515/80 de 4,77 ares

• *Divers :*

✓ *Prochaines réunions :*

- 9 juin: Commission urbanisme élargie :
- 24 juin : POS/PLU OTE : réunion exploitants agricoles,
- 28 juin : POS/PLU OTE : réunion Personnes Publiques Associées
- 08 septembre : réunion publique N° 1

✓ *Prochaines dates*

- journée citoyenne : 4 juin
- conseil d'école : 10 juin
- Fête de l'école : 26 juin
- lecture au clair de lune : 1er juillet
- conseil municipal : 6 juillet

Fin de la séance : 22h15